

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture,
de l'alimentation,
de la pêche, de la ruralité
et de l'aménagement du territoire

Arrêté du **06 JUILLET 2011**

**fixant la composition de la commission nationale paritaire du personnel administratif des
chambres d'agriculture**

**Le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de
l'aménagement du territoire,**

Vu la loi n°52-1311 du 10 décembre 1952 relative à l'établissement obligatoire d'un statut
du personnel administratif des chambres d'agriculture, des chambres de commerce et des
chambres de métiers, et notamment son article 2 ;

Vu le statut du personnel administratif des chambres d'agriculture homologué par arrêté
du 20 mars 1972 et notamment son article 11 ;

Vu le décret du 1er décembre 2010 nommant le Directeur général des politiques agricole,
agroalimentaire et des territoires ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2007 relatif à la composition de la Commission nationale
paritaire ;

Vu l'arrêté du 30 juin 2008 portant organisation et attributions de la direction générale
des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires ;

Arrête :

Article 1^{er}

La composition de la commission nationale paritaire des chambres d'agriculture telle que prévue
à l'article 11 a) du statut du personnel administratif des chambres d'agriculture est la suivante :

I - Membres titulaires :

1°) Un représentant du Ministre chargé de l'agriculture, Président :

- M. Eric Allain, Directeur général des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires

2°) Six présidents de chambres désignés par le bureau de l'Assemblée permanente des chambres
d'agriculture dont son président :

- Monsieur Jean-Pierre Boisson, président de la chambre d'agriculture de Vaucluse
- Monsieur Cuypers, président de la chambre d'agriculture de Seine-et-Marne
- Monsieur Joseph Giroud, président de la chambre d'agriculture du Rhône
- Monsieur Guy Vasseur, président de la chambre d'agriculture du Loir et Cher
- Monsieur Didier Marteau, président de la chambre d'agriculture de l'Aube
- Monsieur Rémi Bailhache, président de la chambre d'agriculture de la Manche.

3°) Six représentants du personnel administratif des chambres d'agriculture désignés par les organisations ci-après :

Fédération générale agroalimentaire CFDT

- Madame Marie-Jeanne Dhainaut , chambre d'agriculture du Pas-de-Calais
- Monsieur Daniel Mercier, chambre d'agriculture des Pays de la Loire
- Monsieur Jacques Pelisson, chambre d'agriculture de l'Yonne

Fédération nationale agroalimentaire et forestière CGT

- Monsieur Franck Doriat, chambre d'agriculture de l'Allier

Syndicat national des directeurs de chambres d'agriculture

- Monsieur Damien Colin, chambre d'agriculture de la Drôme

Fédération agroalimentaire CFE-CGC

- Monsieur Michel Binet, chambre d'agriculture de l'Eure

II. Membres suppléants

1°) Un représentant du ministre chargé de l'agriculture, Président :

- M. Frédéric LAMBERT, sous-directeur de la gouvernance à la direction générale des politiques agricole agroalimentaire et des territoires,

2°) Six présidents des chambres d'agriculture désignés par le bureau de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture :

- Monsieur Gilles Abry, président de la chambre d'agriculture de l'Yonne
- Monsieur Gilbert Bros, président de la chambre d'agriculture de Haute-Loire
- Monsieur Jean-Louis Cazaubon, président de la chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées
- Monsieur Daniel Gremillet, président de la chambre d'agriculture des Vosges
- Monsieur Daniel Rouvreau, président de la chambre d'agriculture des Deux-Sèvres
- Monsieur Jean-Philippe Viollet, président de la chambre d'agriculture de la Creuse

3°) Six représentants du personnel administratif des chambres d'agriculture désignés par les organisations ci-après :

Fédération générale agroalimentaire CFDT

- Madame Claire Lobbe, chambre d'agriculture de la Somme
- Madame Geneviève Doucet-Toutblant, chambre d'agriculture du Morbihan
- Madame Pauline Metge, assemblée permanente des chambres d'agriculture

Fédération nationale agroalimentaire et forestière CGT

- Madame Dominique Boyer, chambre d'agriculture de l'Aude

Syndicat national des directeurs de chambres d'agriculture

- Monsieur Jean GODET, chambre d'agriculture de l'Eure et Loir,

Fédération agroalimentaire , CFE-CGC

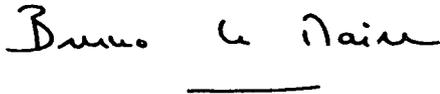
- Monsieur Philippe Abadie, chambre d'agriculture de la Gironde

Article 2

Le directeur général des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire.

Fait le  16 JUILLET 2011

Le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche,
de la ruralité et de l'aménagement du territoire



Bruno LE MAIRE

2011